

PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE NORD FRANCILIEN SUR LA COMMUNE DE BERNES-SUR-OISE (95) VISITE DE SITE – LE 6 JANVIER 2023

1. DONNEES DE CADRAGE

- **Thème** : Visite du site d'étude
- **Lieu** : Salle multifonction du bâtiment n°7 de l'AFPA et site d'étude
- **Date** : 6 janvier 2023 de 13h30 à 16h30

Intervenants :

- **Agence pour l'immobilier de la Justice (APIJ)**
 - Anne VOELTZEL-LÉVÊQUE, directrice opérationnelle
 - Jean-Baptiste LIENHART, chef de projet
- **Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)**
 - Éric BESSON, chef du bureau de l'immobilier
- **Commission Nationale du Débat Public**
 - Dalila DA COSTA ALVES, Garante
 - Patrick NORYNBERG, Garant
- **État d'Esprit Stratis**
 - Pascal BEAUMARD, Directeur Conseil

2. MODALITES DE LA RENCONTRE ET NOTE D'AMBIANCE

La visite s'est déroulée en présence d'une quarantaine de participants selon le déroulé suivant :

- ➔ Introduction du déroulé et des objectifs de la visite par le cabinet État d'Esprit Stratis
- ➔ Présentation selon le plan suivant :
 - La démarche de concertation sous l'égide de la CNDP
 - Le programme national « 15 000 places » par la DAP
 - Les informations clés du projet d'établissement pénitentiaire nord francilien par l'APIJ
- ➔ Temps de questions / réponses avec les intervenants
- ➔ Visite du site suivie d'un temps de restitution.

L'objectif était d'apporter de l'information sur le projet mais également de recueillir l'expertise de terrain des habitants du territoire, afin d'éclairer l'APIJ dans la conception du projet.

3. PROPOS INTRODUCTIFS

- **Intervention de la CNDP** (Patrick NORYNBERG – Garant & Mme Dalila DA COSTA ALVES – Garante)

Bien que le maître d'ouvrage soit à l'initiative de la concertation, les garants n'ont pas été désignés par celui-ci mais par la CNDP qui est une autorité administrative indépendante. Les garants ont une position de neutralité vis-à-vis du projet. Leur rôle est de veiller au bon déroulement de la concertation. Leur objectif majeur est ainsi que tout un chacun puisse se faire un avis éclairé sur le projet.

A ce titre, ils veillent à :

- Ce que l'information soit accessible à tous, notamment via différents formats d'information (impressions et numérique) ou la possibilité d'échanges directement avec le porteur de projet ;
- La transparence des informations mises à disposition par le maître d'ouvrage ;
- Ce que chacun puisse s'exprimer et participer à la concertation, notamment au moyen de différentes modalités d'échanges ;
- La bonne tenue des échanges ;
- La qualité des réponses apportées par le maître d'ouvrage

A l'issue de cette démarche de concertation, un bilan sera produit par les garants. Il répertoriera notamment l'ensemble des contributions, observations et questions qui auront été émises pendant la concertation. L'APIJ, en tant que maître d'ouvrage, aura obligation de publier un bilan dans lequel elle indiquera notamment les enseignements qu'elle retire de la concertation préalable.

Ainsi, les garants de la CNDP sont à la fois des prescripteurs, des facilitateurs et des observateurs de la concertation. Ils invitent tous les participants à être force de proposition tout au long de celle-ci.

- **Présentation par les porteurs de projet** (Jean-Baptiste LIENHART – APIJ)

L'Agence de publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) est l'opérateur immobilier du ministère de la Justice. A ce titre, elle a notamment pour mission de pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires.

- Le programme national « 15 000 places »

Le projet nord francilien s'inscrit dans le cadre du programme immobilier pénitentiaire de construction de 15 000 places de prison supplémentaires sur le territoire national. Le principal objectif de ce plan est de résorber la surpopulation

carcérale, qui concerne en premier lieu les maisons d'arrêt¹, et d'atteindre, hors exceptions (ex : prévention du suicide), un encellulement individuel. En effet, près de 73 000 personnes sont actuellement détenues en France alors que la capacité opérationnelle de l'ensemble des établissements pénitentiaires est inférieure à 61 000 places. En particulier, plus de 2 000 personnes dorment sur des matelas posés à même le sol. A l'horizon 2027, il a ainsi été identifié un besoin d'environ 15 000 places supplémentaires.

Le programme vise également à améliorer de manière générale les conditions de détention et de réinsertion des personnes détenues et les conditions de travail du personnel pénitentiaire. Ainsi, le programme se traduira par la construction d'environ 18 000 nouvelles places et la fermeture d'établissements devenus vétustes.

Ce programme immobilier, au même titre que le développement des peines alternatives à l'emprisonnement, est un axe de la politique pénale de l'Etat.

La territorialisation de ce besoin global de places de prison supplémentaires fait apparaître deux territoires en fort déficit de places en détention : l'Île-de-France et le pourtour méditerranéen. En particulier, un besoin d'environ 4 000 places est identifié pour la seule région l'Île-de-France.

Outre le projet d'établissement « nord francilien », dont le site d'étude est situé sur la commune de Bernes-sur-Oise, des projets d'établissements pénitentiaires sont ainsi en cours à Crisenoy, Tremblay-en-France, ou encore à Magnanville. Des nouveaux types d'établissement (les structures d'accompagnement vers la sortie²) sont également en phase travaux à Meaux, Osny et Noisy-le-Grand.

A ce jour, environ 7 000 places sont livrées ou en cours de livraison à l'échelle nationale et 8 000 le seront d'ici 2027. Le centre pénitentiaire nord francilien s'inscrit dans cette deuxième phase.

- Les informations clés du projet d'établissement pénitentiaire nord francilien

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du plan d'actions pour le Val-d'Oise qui notamment vise à renforcer les services publics de santé, de sécurité et de Justice du département, et en particulier de sa partie Est.

Depuis l'annonce du projet au printemps 2021, l'objectif conjoint des ministères de la Justice (tutelle de l'APIJ) et du travail (tutelle de l'AFPA) est de réimplanter, sur site, ces plateaux techniques et ce, sans diminuer les capacités d'accueil et de formation du centre. Un travail partenarial a ainsi été engagé entre l'AFPA et l'APIJ afin de définir un scénario de coexistence des deux activités.

¹ Etablissement pour personnes prévenues en détention provisoire (en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive), ainsi que les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.

² Etablissement pour personnes détenues condamnées à une peine ou un reliquat de peine inférieur à 2 ans, afin de préparer leur réinsertion dans la société, dans le cadre d'une structure privilégiant la responsabilisation, l'autonomie des personnes détenues et la vie en collectivité.

Ce travail a abouti en fin d'année 2022 avec la validation, par la direction de l'AFPA et de l'administration pénitentiaire, d'un scénario d'implantation du centre pénitentiaire et de relocalisation sur site des formations de l'AFPA impactées par le projet (voir annexe 2). Ce scénario tient compte des divers enjeux et contraintes du site, de l'AFPA et de l'administration pénitentiaire. Dans ce scénario, l'établissement pénitentiaire se situerait dans la partie sud-est du site d'étude, uniquement sur la commune de Bernes-sur-Oise. La réimplantation des formations de l'AFPA concernerait les communes de Bernes-sur-Oise et de Morangles. En effet, certaines formations impactées (directement ou indirectement) par le projet de centre pénitentiaire se situent en partie sur la commune de Morangles. Le scénario identifié réemploie, pour le compte de l'AFPA, tout ou partie de ses emprises qu'elle utilise déjà sur cette commune. De manière générale, il consiste à densifier le sud du site de l'AFPA.

La capacité de l'établissement a été fixée par l'administration pénitentiaire à 600 places. Cependant, le profil exact des personnes qui seront détenues dans l'établissement n'est pas encore déterminé par l'administration pénitentiaire. La surpopulation carcérale touchant notamment les maisons d'arrêt (et ce plus particulièrement en Île-de-France), tout ou partie de l'établissement sera composé de quartiers de maison d'arrêt.

Un établissement d'une telle capacité nécessite des emprises d'environ 12 ha. Le coût de son marché de conception – réalisation représenterait un montant d'environ 120 millions d'euros HT, qui serait intégralement pris en charge par l'État.

La sécurité et la sûreté des établissements pénitentiaires sont des impératifs des programmes immobiliers pénitentiaire. Un établissement s'organise en particulier en plusieurs périmètres concentriques (cf. annexe n°3) : le domaine pénitentiaire est délimité par un grillage, un mur d'enceinte de 6 m de haut ceinture la zone en enceinte (contenant notamment les quartiers d'hébergement), le mur et cette zone étant séparés par un chemin de ronde, un glacis (qui vise à mettre à distance la zone de détention de l'extérieur) et une zone neutre (ces trois derniers périmètres étant inaccessibles aux personnes détenues).

Les établissements pénitentiaires se déclinent selon deux niveaux de sûreté : les établissements dits à sûreté adaptée et ceux à sûreté renforcée. Par rapport aux premiers, ces derniers se caractérisent par la présence de miradors et de filins anti-hélicoptères. Le niveau de sûreté est adapté au profil des détenus qui seront hébergés dans l'établissement et n'est donc pas encore déterminé par l'administration pénitentiaire.

4. QUESTIONS-REPONSES

Intervention du Maire du Mesnil-en-Thelle : *Je regrette que la Communauté de Communes Thelloise n'ait pas été associée, dans la mesure où les enjeux liés au projet ne concernent pas que le Val-d'Oise mais également l'Oise.*

Réponse APIJ : M. Pierre DESLIENS, Président de la Communauté de Communes Thelloise, a été invité à participer à cette visite du site. Nous n'avons pas eu de retour de sa part.

Question de la Maire de Morangles : ***Vous avez parlé de transparence, permettez-moi de douter lorsque je vois que sur vos documents d'information apparaissent le fait qu'il y aura une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (MECDU) à Morangles, sans m'en avoir informée au préalable. La précédente modification du PLU de la commune est récente (2018) et a été réalisée à nos frais.***

Intervention de la Garante : En cas de nécessité de mettre en compatibilité un document d'urbanisme, la procédure serait portée par le porteur de projet dans le cadre de la déclaration d'utilité publique du projet.

Réponse APIJ : Le schéma d'implantation du projet au sein de la parcelle n'a été validé par l'AFPA et l'administration pénitentiaire que juste avant les vacances de Noël. De ce fait, l'analyse de la compatibilité de ce scénario avec le PLU de votre commune n'a pas encore pu être réalisée. Compte tenu de cette incertitude, nous avons fait le choix d'inclure dans les objets de la concertation l'éventuelle mise en compatibilité de ce document d'urbanisme afin que la concertation sur ce sujet débute simultanément à celle sur le projet.

Question d'un représentant du Club Modéliste Beaumontois : ***Le projet aura-t-il des conséquences sur la pratique des paramoteurs, qui partent de la piste située juste au sud du centre AFPA ?***

Réponse APIJ : Il ressort des premiers échanges que nous avons eus avec la direction générale de l'aviation civile (DGAC) que l'implantation du projet est compatible avec le maintien de toutes les activités aéronautiques actuellement pratiquées. La seule contrainte qui serait imposée est une interdiction de survol de l'établissement à une altitude inférieure à 300 m, hors procédure d'atterrissage et de décollage. S'agissant plus spécifiquement de l'activité de paramoteurs, nous avons également échangé avec l'Association des Usagers de l'Aérodrome de Persan-Beaumont et votre association et attendons confirmation des limites exactes du périmètre dévolu à cette pratique. Une incertitude demeurerait quant au survol d'une partie de la parcelle agricole située au sud du site d'étude. Une réduction du périmètre de pratique serait donc possible. Compte tenu de la faible ampleur de cette éventuelle réduction, vous semblez nous indiquer que cela ne devrait pas poser de difficulté.

Question d'un habitant : ***Quelles réglementations devez-vous respecter en matière de nuisances sonores ? Qu'est-il fait pour limiter la musique et le bruit de manière générale des cours de promenade ?***

Réponse APIJ : Mis à part les logements des stagiaires de l'AFPA, les premières habitations sont à près de 1 km du site d'étude et devraient donc avoir une perception réduite de ces nuisances. Par ailleurs, un certain nombre de dispositions architecturales peuvent être étudiées dans le but de limiter davantage ces nuisances. Il pourrait par exemple s'agir du positionnement des bâtiments sur la parcelle ou encore de l'orientation des fenêtres des quartiers d'hébergement. La visite d'aujourd'hui vise notamment à recueillir vos idées et vos points de vigilance.

Réponse DAP : Il n'y a pas de musique dans les cours de promenade. Toutefois, des nuisances sont effectivement parfois constatées. La conception des établissements pénitentiaires intègre des mesures visant à réduire les nuisances sonores, notamment en limitant les interpellations entre personnes détenues (par exemple : les cours de promenade ne sont plus positionnées au pied des bâtiments d'hébergement).

Question d'un représentant de l'association Val-d'Oise Environnement : *Il y a besoin de places de prison et le programme 15.000 est un contexte politique qu'on ne peut discuter. D'où la limite de l'exercice démocratique. Quant au Plan Val d'Oise, ce projet d'établissement pénitentiaire ne concerne pas que le Val-d'Oise et impactera également l'Oise. L'établissement pénitentiaire est un projet local dont on discute, mais qui est déjà acté. Il est nécessaire de disposer de plans à l'échelle de l'ensemble des terrains de l'AFPA.*

Réponse APIJ : Tant que le groupement d'entreprises en charge de la conception et de la réalisation du projet n'aura pas été désigné, il nous sera impossible de vous présenter des plans plus précis. Les cartes que nous vous présentons couvrent bien l'ensemble des terrains actuellement occupés par l'AFPA sur les deux départements.

Question d'un habitant : *Vous souhaitez discuter avec les habitants du projet, mais ce qui effraie les habitants c'est l'établissement pénitentiaire en lui-même. Pourtant vous êtes dans l'incapacité de donner le niveau de sécurité de la prison. Nous aimerions au moins savoir si ce sera une maison d'arrêt.*

Réponse DAP : Il n'est pas possible, à ce stade, de donner la typologie exacte de chaque quartier d'hébergement du projet. Ceci dit, la surpopulation carcérale touchant notamment les maisons d'arrêt, nous pouvons dire que l'établissement sera composé majoritairement de quartiers de maison d'arrêt.

Question d'un habitant : *Y'a-t-il un risque pour la sécurité du voisinage ?*

Réponse DAP : De manière générale, les établissements publics sont des lieux sûrs, car conçus de sorte à réduire au maximum le risque d'évasion. S'agissant du risque potentiellement induit par les personnes qui souhaiteraient entrer en communication avec les personnes détenues (les parloirs sauvages) ou leur transmettre des objets interdits en détention (projections), les programmes immobiliers pénitentiaires ont évolué afin de réduire l'intérêt de tels agissements. Par exemple, le glacis est désormais situé à l'intérieur de l'enceinte pénitentiaire et non plus entre le grillage et le mur d'enceinte. De nombreuses projections visant à introduire des téléphones portables en détention, chaque cellule est désormais équipée d'un téléphone fixe et des systèmes de brouillage des téléphones portables sont mis en place.

Question d'un représentant du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise : *La gestion des nuisances liées aux activités de l'aérodrome de Persan-Beaumont est suivi par plusieurs instance (commission consultative de l'environnement, comité de suivi de la charte de l'environnement). J'ai des doutes sur les réponses que vous apportez, car nos interlocuteurs au sein de la DGAC ne semblaient pas au courant de votre projet lors de nos derniers échanges.*

Réponse APIJ : La problématique potentiellement posée par la proximité de l'aérodrome a été identifiée dès le début des analyses. Nous avons pris contact avec la DGAC à l'été 2021 puis avec l'association des usagers de l'aérodrome de Persan-Beaumont à l'automne 2021, afin de mieux apprécier leurs activités. Nous sommes preneurs des coordonnées de vos contacts au sein de la DGAC afin de clarifier cette situation.

Question d'un habitant : Avec l'implantation de l'établissement pénitentiaire, y a-t-il un redéploiement des missions de la gendarmerie et de la police municipale au bénéfice des riverains ? Quid d'un renforcement des effectifs, notamment autour du site ?

Réponse APIJ : La construction d'un établissement pénitentiaire s'accompagne d'une réflexion sur la nécessité d'adapter les services publics locaux amenés à interagir avec l'établissement (forces de l'ordre, pompiers, hôpital de rattachement). En général, cette réflexion s'organise autour d'une instance de suivi du projet coordonnée par la Préfecture.

Question du Maire de Boran-sur-Oise : Pourquoi la prison d'Osny n'est pas agrandie alors que du foncier reste disponible autour ? Quelles infrastructures sont prévues pour permettre de rejoindre le tribunal de Pontoise en moins de 30 minutes ? Quelles sont les mesures paysagères envisagées pour répondre aux pollutions visuelles ? Peut-on envisager une conception semi-enterrée de l'établissement bâtiment ?

Réponse DAP : Le foncier non-bâti autour de l'établissement pénitentiaire d'Osny présente de fortes contraintes. Au nord et à l'est, on trouve un espace boisé. Au sud et à l'ouest, le foncier est agricole et se rapproche des habitations environnantes. Ce foncier est également morcelé du fait de la présence de lignes hautes tensions qui coupent les emprises possibles en deux, dont deux lignes font partie du réseau stratégique aérien du transport d'électricité de la région Ile-de-France. Enfin une partie du foncier disponible a été utilisée pour la construction d'une structure d'accompagnement vers la sortie³, dont la mise en service est prévue en 2023.

Concernant la conception semi-enterrée, cette proposition n'est pas une réponse envisageable en matière de sécurité et est incompatible avec l'obligation de conditions de détention dignes.

Réponse APIJ : Le temps de parcours de 30 minutes correspond à un trajet en heure creuse et peut être plus élevé, tout en restant acceptable, en heure de pointe. Par ailleurs, nous avons réalisé une étude de trafic modélisant les évolutions potentielles du trafic, avec et sans implantation de l'établissement pénitentiaire. Cette étude montre que certains carrefours connaîtront un état de saturation avant la mise en service du projet. Les modalités d'aménagement de ces carrefours sont en cours de discussion avec le Conseil départemental du Val-d'Oise.

5. VISITE DE SITE

La visite du site d'étude s'est organisée autour de 4 points d'arrêt au cours desquels une ou plusieurs thématiques ont été évoquées :

- **Étape 1 : Zone « Engins de chantier » de l'AFPA /** Information sur les enjeux environnementaux

³ Etablissement pour personnes détenues condamnées à une peine ou un reliquat de peine inférieur à 2 ans, afin de préparer leur réinsertion dans la société, dans le cadre d'une structure privilégiant la responsabilisation, l'autonomie des personnes détenues et la vie en collectivité.

- **Étape 2: Entrée actuelle – chemin agricole** / Le positionnement de l'établissement sur la parcelle & Positionnement orientation des bâtiments & Information sur les enjeux agricoles
- **Étape 3: Entrée actuelle – chemin du Crouy** / L'accessibilité du site route, vélo, transports en commun... & L'insertion paysagère et architecturale
- **Étape 4: Traversée des plateaux de formation de l'AFPA** / Information sur le réaménagement des plateaux de l'AFPA

Les habitants étaient pourvus d'un support sur lequel figurait les plans du site (actuel et projeté), ainsi qu'une zone de champ libre pour noter leurs observations au moment des différents points d'étape et sur des thématiques suivantes :

- Le positionnement de l'établissement sur la parcelle & Positionnement / orientation des bâtiments
- L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...
- L'insertion paysagère et architecturale
- Expression libre

Le passage ci-dessous rassemble les contributions apportées sur chaque carnet (cf. annexe 4).

- **Contribution par point d'arrêt**

- **Étape 1: Zone « Engins de chantier » de l'AFPA**

- « Il serait judicieux, si nécessaire, d'accroître la surface des espaces boisés préservés en compensation des espaces boisés détruits afin de développer leur potentiel et leur viabilité. »
- « Zone humide ? »
- « Engins de chantier → Côté Mesnil nuisances »
- « Je me rends compte que les engins de chantier qui émettent des « bip - bip » pourront être entendus depuis les maisons en lisière de la commune du Mesnil-en-Thelle. Il faudra aussi compenser la parcelle humide qui est actuellement dans le périmètre de la future prison. »
- « Déplacement des activités formation de l'AFPA »
- « Déboisement / reboisement »
- « Un déplacement de quelques dizaines de mètres ou centaines de mètres ne me semble pas un enjeu [?] majeur »
- « La zone va être transformée en bordure de champ, donnant sur le Mesnil. Risque de nuisances sonores dues aux engins et bip de recul. Possibilité de mettre ce plateau ailleurs afin de ne pas gêner les riverains du Mesnil ? »
- « Il y a un risque de nuisance sonore pour des riverains du Mesnil »

- « Zone humide à préserver / à compenser »
- « Zone boisée à conserver »
- « Minimum d'impact sur l'environnement »

▪ **Étape 2 : Entrée actuelle – chemin agricole**

- « Garde des chemins de randonnée ? »
- « Plus de haies ! A réintroduire le long du chemin. / Haie à replanter »

▪ **Étape 3 : Entrée actuelle – chemin du Crouy**

- « Le centre est isolé, sans transports en commun. Qui paye les navettes ? »
- « Attention : église de Boran et village PNR⁴ »
- « Prévoir des rideaux d'arbre pour cacher l'impact de la hauteur des bâtiments »
- « Piste cyclable ? »
- « Faire deux entrées séparées ? Positionnement »
- « Est-il prévu de renforcer la desserte SNCF vers la gare de Persan Beaumont ? »
- « Lisière boisée à renforcer »

▪ **Étape 4 : Traversée des plateaux de formation de l'AFPA**

- « Je voudrais qu'une forêt bocagère soit plantée à partir ou autour du centre AFPA afin que les habitants du Mesnil qui vivent en lisière de la commune ne voient pas les engins et les bâtiments de l'AFPA. »
- « Merci de renforcer la végétation en bordure de ces plateaux afin d'améliorer la vue depuis le Mesnil-en-Thelle. »
- « Plateau technique sur Mesnil »
- « Renforcement du rideau d'arbres »

• **Contribution par thématique**

▪ **Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments**

- « Il est important que les activités du centre AFPA soient maintenues, même si certains déplacements sur le terrain sont nécessaires »
- « Attention de bien intégrer le projet dans son environnement. Nous vivons dans un environnement rural et nous tenons à le rester »

⁴ Parc Régional Naturel

- « La prison (maison d'arrêt) n'a rien à faire en pleine nature. Il faut la construire sur le secteur de Sarcelles où se présente la criminalité. On diffuse et transforme nos territoires par cette prison avec la population que cela va amener. »

▪ **L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...**

- « Intérêt d'une piste cyclable + trottoirs piétons indépendants de la route »
- « Il y aura plus de circulation, de mouvements → sécurité sur les routes »
- « Les routes et les besoins de transports doivent être pris en charge par les services pénitentiaires »
- « Les accès doivent rester dans le 95 »
- « Fermeture des chemins de [?] aux véhicules côté Morangles afin d'éviter les parloirs sauvages. Les routes sont déjà saturées ! Anticiper le trafic routier est essentiel »

▪ **L'insertion paysagère et architecturale**

- « Impact nouveau de la pollution lumineuse. Compensation nécessaire → Création de haies de chasse pour les chauves-souris. Haies de plus contribuent à l'insertion paysagère du centre → Renforcer la lisière »
- « On attend de voir le plan des bâtiments, la vue d'ensemble »
- « Ce sujet devra faire l'objet de discussion avec les différentes localités concernées »
- « Des paroles... une prison ne peut se cacher »
- « Elle est primordiale pour préserver le cadre de vie de Morangles »

▪ **Expression libre**

- « Je demande un impact visuel nul. JJ Dumortier VP Thelloise – Maire de Boran-sur-Oise – Parc naturel régional Oise Pays-de-France »
- « Je souhaite garder ma liberté de circulation, un environnement verdoyant et non bruyant : « ma campagne » »
- « L'établissement SEVESO accordé sur le Mesnil-en-Thelle ne devait pas être autorisé compte tenu de la dangerosité à proximité de l'établissement pénitentiaire. De plus, tous les services de l'hôpital de Beaumont devraient être rétablis ou maintenus compte tenu des besoins supplémentaires occasionnés par cet établissement »
- « Tout est dit. On a trouvé le calme et la nature dans l'Oise pour fuir la région parisienne. Étant policier, je constate que c'est le résultat de notre impuissance

à gérer les délinquants dans ce pays et qu'ils ont encore des jours heureux à vivre. Mon métier est difficile, mais le vôtre encore plus. »

- « Plus de transparence dans la présentation du dossier »
- « Niveau de sécurité non défini. A savoir rapidement car projet perçu de façon différente »
- « Ne pas toucher aux espaces boisés »

6. RESTITUTION

Intervention du Maire de Bernes-sur-Oise : *Ce projet ne concerne pas seulement ma commune mais l'ensemble du territoire environnant. Les réponses qui nous seront apportées doivent être écrites afin d'être pérennes dans le temps. Je demande des garanties, notamment la prise en charge par l'Etat des conséquences de l'implantation du projet, qu'il s'agisse de l'augmentation de l'offre en transports en commun, de l'entretien des routes qui seront davantage fréquentées (notamment le chemin de Crouy pour lequel une rétrocession à l'État pourrait être envisagée), du développement des logements sociaux qui sera nécessaire du fait de l'augmentation de la population communale. Nous pensions que ce projet aurait pu être un moyen de sauver l'hôpital de Beaumont et de mettre fin au projet de site SEVESO à la frontière du département. À ce jour j'ai posé de nombreuses questions au ministère de la Justice, qui sont restées sans réponse.*

Réponse APIJ : Nous avons bien noté votre volonté d'avoir des réponses écrites à vos interrogations. La concertation permettra de commencer à répondre à cette demande, notamment au travers des compte-rendu qui seront faits des différents événements et des bilans qui seront produits à l'issue.

Nous avons bien conscience que les effets du projet dépasseront la frontière de votre commune et du département du Val-d'Oise et de la nécessité de les appréhender sans s'arrêter à ces frontières administratives.

Question d'un habitant : *La réunion publique sera-t-elle retranscrite en direct ? Si non, est-il possible que les participants filment en direct ?*

Réponse APIJ : En accord avec les garants désignés par la CNDP, il a été fait le choix d'organiser la réunion publique uniquement en présentiel afin de s'inscrire dans un contexte post-covid. Le délai nous séparant de la réunion publique ne nous permettrait pas de modifier la logistique qui a été commandée. Si vous le souhaitez, vous pourrez retransmettre en direct les échanges ; auquel cas, nous vous demanderons d'être très vigilants et de ne pas filmer les slides marquées comme confidentielles.

Question d'un habitant : *Quelle sera la hauteur des bâtiments ?*

Réponse APIJ : Certains bâtiments pourront atteindre une hauteur allant jusqu'à un rez-de-chaussée et quatre étages. En comptant environ 3 m par étage, cela se traduirait par une hauteur inférieure à 20 m.

Question d'un habitant : *Quel sera l'effet de l'éclairage nocturne de l'établissement ?*

Réponse DAP : Un établissement pénitentiaire est éclairé de manière permanente la nuit, pour des raisons de sécurité. Afin de réduire la pollution lumineuse, l'éclairage est directif, orienté vers le mur d'enceinte et les bâtiments et son intensité est variable : 20 lux en temps normal, 50 lux en cas d'alerte. Les aménagements paysagers permettent également de réduire la perception de l'éclairage de l'établissement depuis l'extérieur. Un halo lumineux sera toutefois vraisemblablement perceptible mais il est difficile, à ce stade, de vous indiquer précisément quel sera l'impact du projet sur cet aspect.

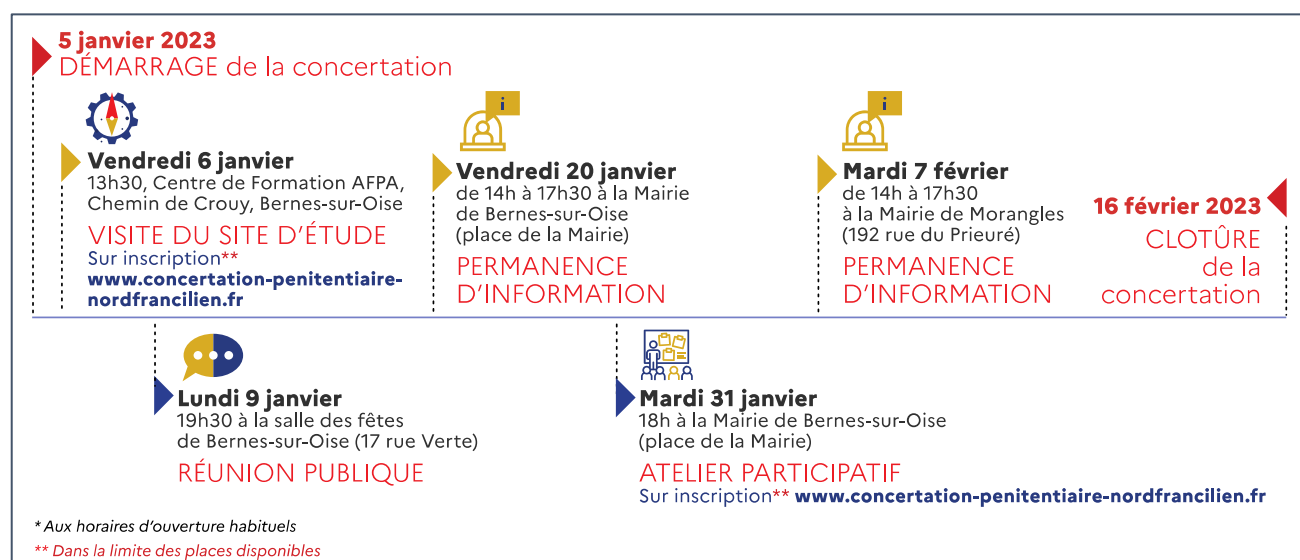
En conclusion, l'APIJ remercie l'ensemble des personnes présentes d'avoir participé à la visite. En tant que maître d'ouvrage, nous cherchons à réaliser le projet le plus adapté aux besoins du territoire. A ce titre, les contributions que vous avez écrites sur les carnets de balade constituent une riche source d'informations et d'enseignements.

7. RAPPELS DES INFORMATIONS UTILES

- Site internet de la concertation :

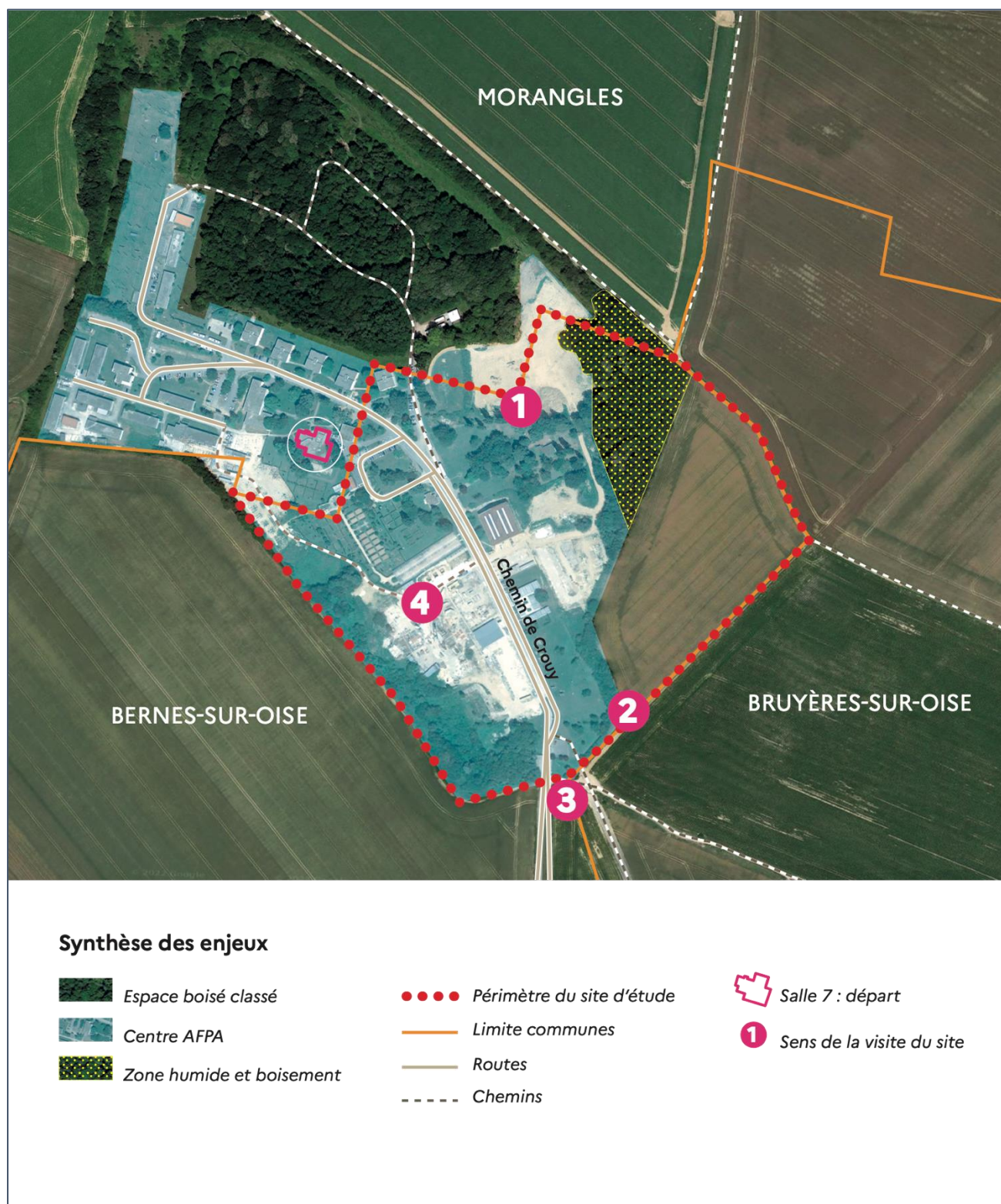
www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr

- Rappel du calendrier de la concertation :

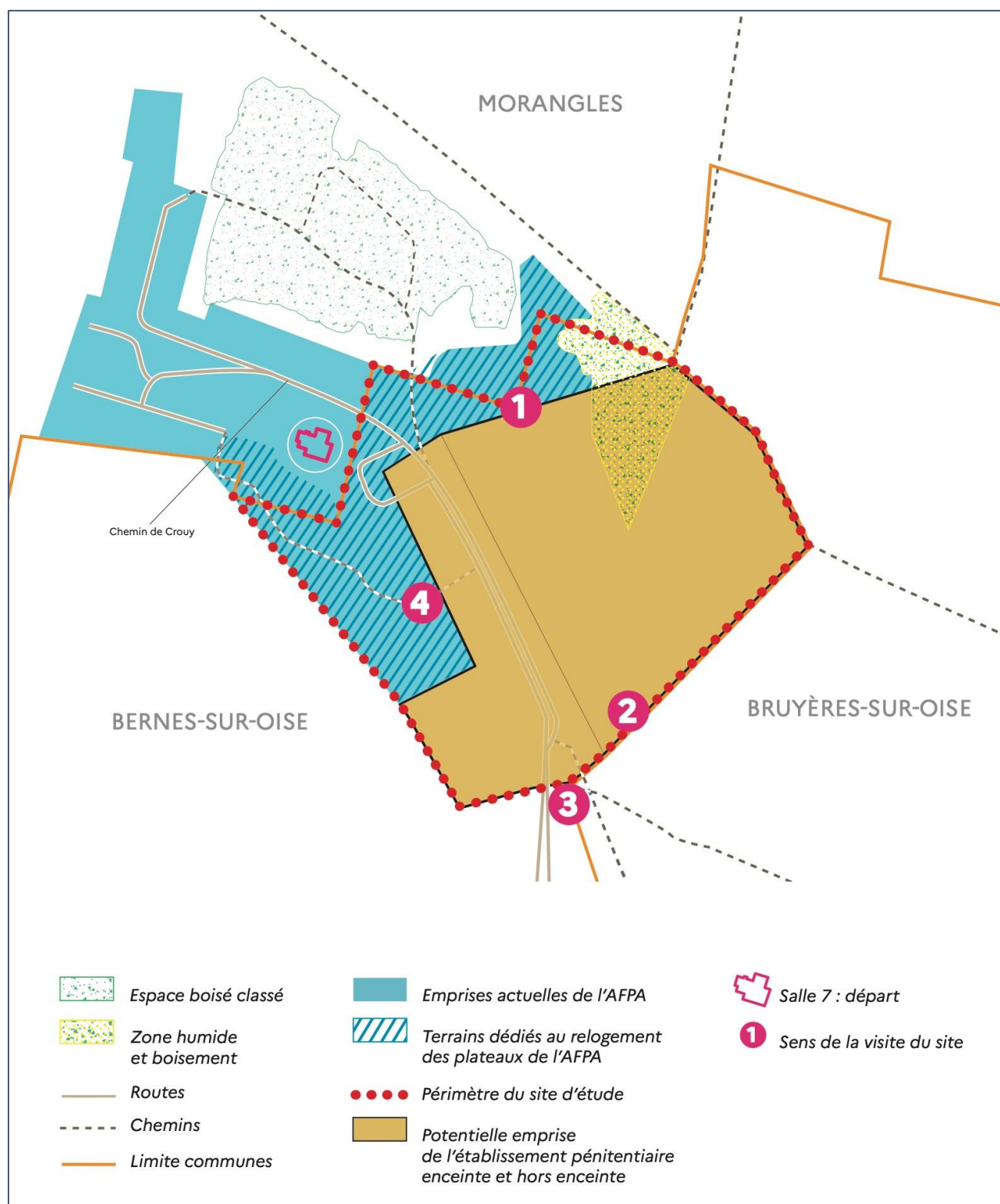


8. ANNEXES

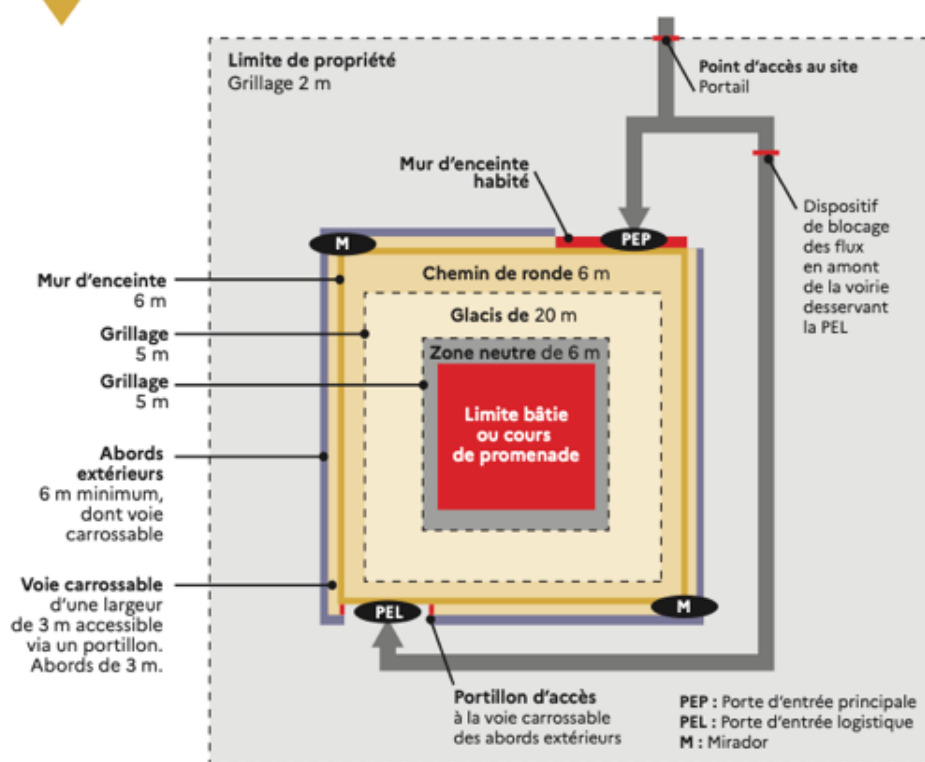
ANNEXE 1. CARTE DU SITE ACTUEL



ANNEXE 2. CARTE DU SITE PROJETÉ



ANNEXE 3. SCHÉMA TYPE D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE



*Schéma de principe
des établissements
pénitentiaires*

ANNEXE 4. CARNETS DE BALADE COMPLÉTÉS

VOTRE AVIS SUR

Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments

L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...

intérêt d'une piste cyclable + trottoir piéton indépendant de la route

L'insertion paysagère et architecturale

*supplément nouveau de la pollution lumineuse - compensation nécessaire.
→ création de haies de charme pour les charmes soignés à haies de fleurs
contribuant à l'insertion paysagère du centre → renforcer les haies*

Expression libre



CARNET DE BALADE

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

— Projet de construction de l'établissement pénitentiaire nord-francilien

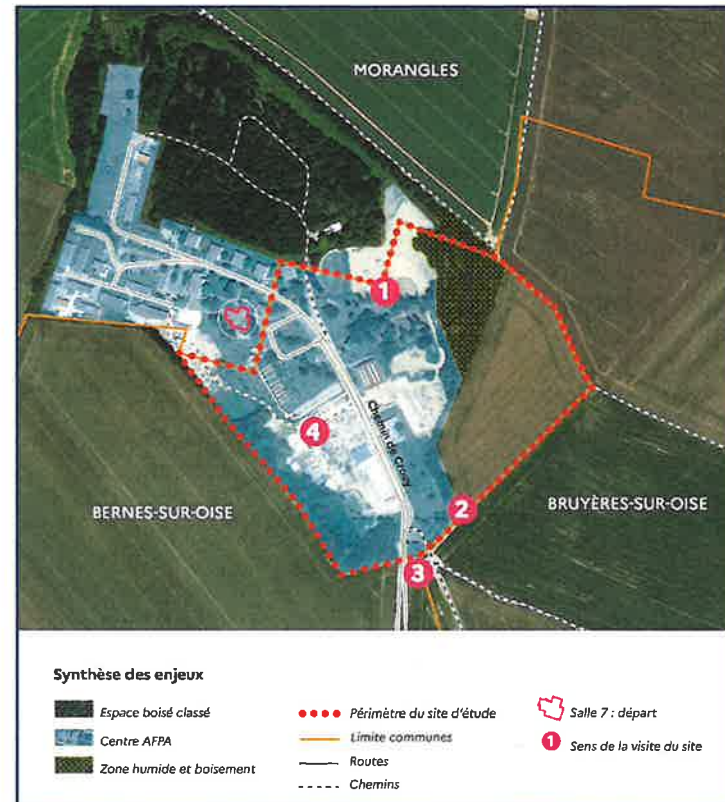
— Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)
MORANGLES (60)
LE-MESNIL-EN-THELLE (60)
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

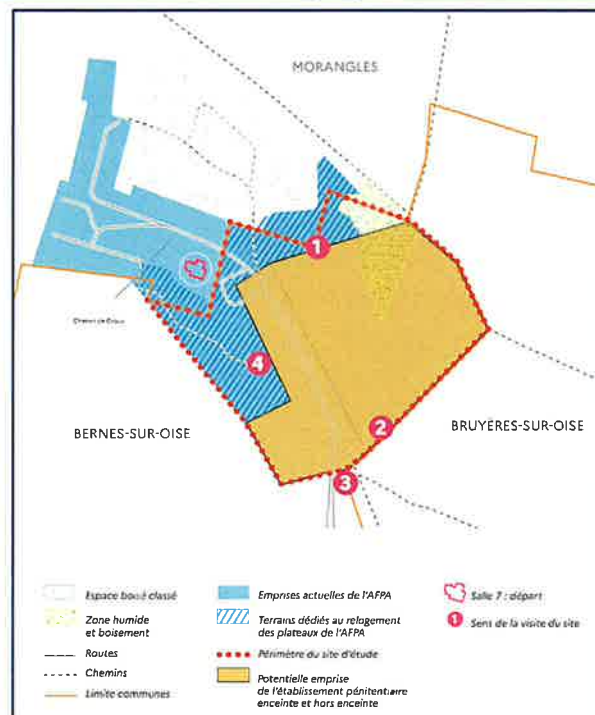
6 janvier 2023

SITUATION DU SITE AVANT/APRÈS

Carte du site actuel



Carte du site projeté



PARCOURS ET POINTS D'INTÉRÊT DU DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Départ 14h00 : salle 7

- 1 ZONE « ENGINES DE CHANTIER » DE L'AFPA :** Information sur les enjeux environnementaux.

Il serait judicieux, si nécessaire, d'accroître la surface des espaces boisés préservés en compensation des espaces boisés détruits afin de développer leur potentiel et leur viabilité.
- 2 ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN AGRICOLE :** Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments. Information sur les enjeux agricoles.
- 3 ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN DU CROUY :** L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ... L'insertion paysagère et architecturale.

seule entrée sans transport en commun. Qui force les nouvelles ?
- 4 TRAVERSÉE DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA :** Information sur le réaménagement des plateaux de l'AFPA.

Arrivée 15H30 : salle 7

VOTRE AVIS SUR

Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments

L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...

L'insertion paysagère et architecturale

Expression libre



CARNET DE BALADE

APIJ

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

- Projet de construction de l'établissement pénitentiaire nord-francilien
- Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)
MORANGLES (60)
LE-MESNIL-EN-THELLE (60)
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

6 janvier 2023

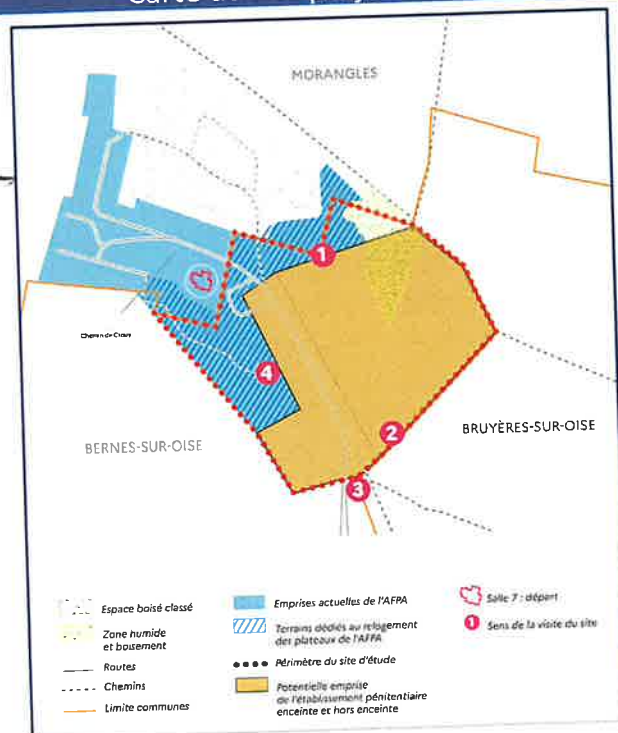
SITUATION DU SITE AVANT/APRÈS

Carte du site actuel



Carte du site projeté

Nesnil ←



PARCOURS ET POINTS D'INTÉRÊT DU DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Départ 14h00 : salle 7

1

ZONE « ENGINS DE CHANTIER » DE L'AFPA : Information sur les enjeux environnementaux.

Il ne faut pas oublier que les engins de chantier qui émettent des "Bips-Bips" peuvent être entendus depuis les maisons en lisière de la commune de Bernes-sur-Oise. Il faudra aussi compenser la parcelle humide qui est actuellement dans le périmètre de la future prison.

2

ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN AGRICOLE : Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments. Information sur les enjeux agricoles.

3

ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN DU CROUY : L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ... L'insertion paysagère et architecturale.

4

TRAVERSÉE DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA : Information sur le réaménagement des plateaux de l'AFPA.

Il voudrais que du futur entre AFPA, une "forêt" bocagère soit plantée à partir ou autour de centre AFPA afin que les habitants de Nesnil qui vivent en lisière de la commune ne soient pas les engins et les bâtiments de l'AFPA.

Arrivée 15H30 : salle 7

VOTRE AVIS SUR

Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments

L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...

L'insertion paysagère et architecturale

Expression libre

Je demande un impact visuel 0

JJ DUBOIS
VP FRAISOISE

Maire de Bernes-sur-Oise
Parc National Régional
Oise Pays de France



CARNET DE BALADE

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

— Projet de construction de l'établissement pénitentiaire nord-francilien

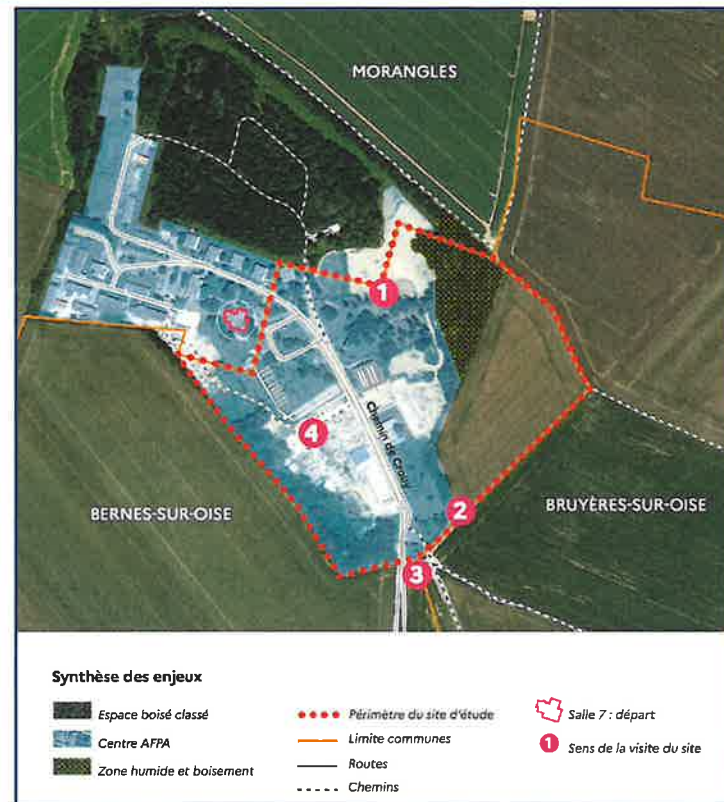
— Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)
MORANGLES (60)
LE-MESNIL-EN-THELLE (60)
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

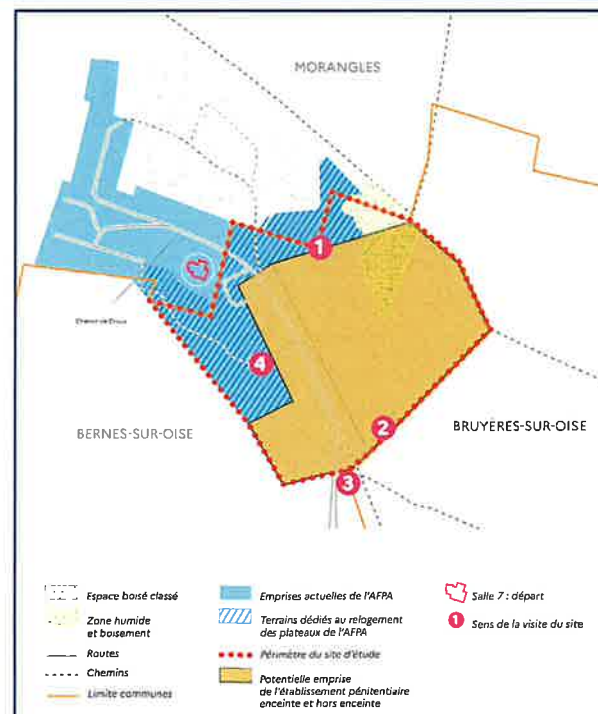
6 janvier 2023

SITUATION DU SITE AVANT/APRÈS

Carte du site actuel



Carte du site projeté



PARCOURS ET POINTS D'INTÉRÊT DU DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Départ 14h00 : salle 7

1

ZONE « ENGINS DE CHANTIER » DE L'AFPA : Information sur les enjeux environnementaux.

*Zone humide ?
Engins de chantier => forte nuisance*

2

ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN AGRICOLE : Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments. Information sur les enjeux agricoles.

Attention Eglise du hameau et village PNR

3

ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN DU CROUY : L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ... L'insertion paysagère et architecturale.

4

TRAVERSÉE DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA : Information sur le réaménagement des plateaux de l'AFPA.

Arrivée 15H30 : salle 7

VOTRE AVIS SUR

Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments

L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...

il y a un plan de circulation, de mouvement
à l'avant sur la route

L'insertion paysagère et architecturale

on attend de voir le plan du bâtiment, la vue d'ensemble

Expression libre

Je souhaite garder ma liberté de circulation,
un environnement agréable et non bruyant
"ma campagne"



APIJ

CARNET DE BALADE

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

Projet de construction de l'établissement pénitentiaire
nord-francilien

Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU)
des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)
MORANGLES (60)
LE-MESNIL-EN-THELLE (60)
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

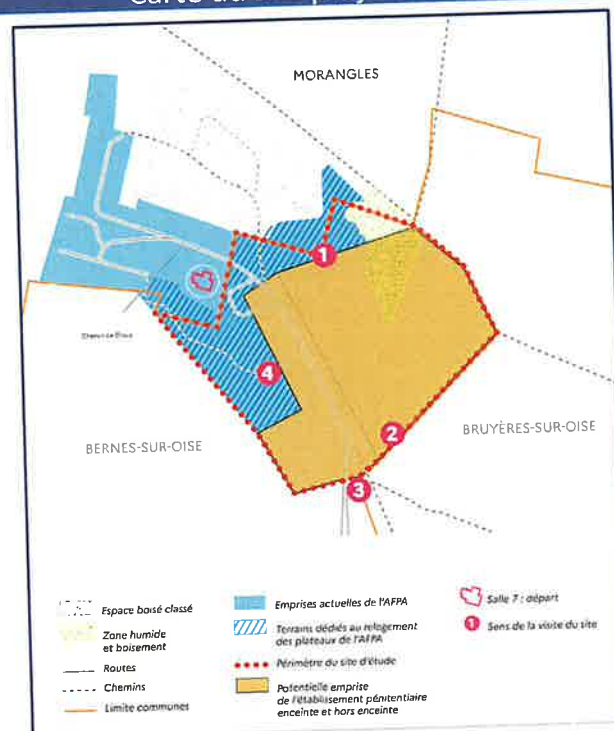
6 janvier 2023

SITUATION DU SITE AVANT/APRÈS

Carte du site actuel



Carte du site projeté



PARCOURS ET POINTS D'INTÉRÊT DU DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Départ 14h00 : salle 7

1

ZONE « ENGINS DE CHANTIER » DE L'AFPA : Information sur les enjeux environnementaux.

→ déplacement des activités formation de l'AFPA
→ déboisement / reboisement

2

ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN AGRICOLE : Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments. Information sur les enjeux agricoles.

→ garde du chemin de randonnée ?

3

ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN DU CROUY : L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ... L'insertion paysagère et architecturale.

→ présence d'arbres pour cacher l'impact du bâtiment
→ piste cyclable ?

4

TRAVERSÉE DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA : Information sur le réaménagement des plateaux de l'AFPA.

Arrivée 15H30 : salle 7

VOTRE AVIS SUR

Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments

Il est important que les activités du centre APiJ soient maintenues même si certains déplacements sur le terrain sont nécessaires.

L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...

Les routes et les besoins de transport doivent être pris en charge par les services pénitentiaires.

L'insertion paysagère et architecturale

Il devra faire l'objet de discussions avec les différentes localités concernées.

Expression libre

L'établissement pénitentiaire accordé sur le terrain en Thelle ne devrait pas être autorisé compte tenu de sa proximité à proximité de l'établissement pénitentiaire. De plus tous les services de l'hôpital de Beaumont devraient être rétablis en maintenant compte des besoins supplémentaires occasionnés par cet établissement.



CARNET DE BALADE

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

— Projet de construction de l'établissement pénitentiaire nord-francilien

— Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)
MORANGLES (60)
LE-MESNIL-EN-THELLE (60)
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

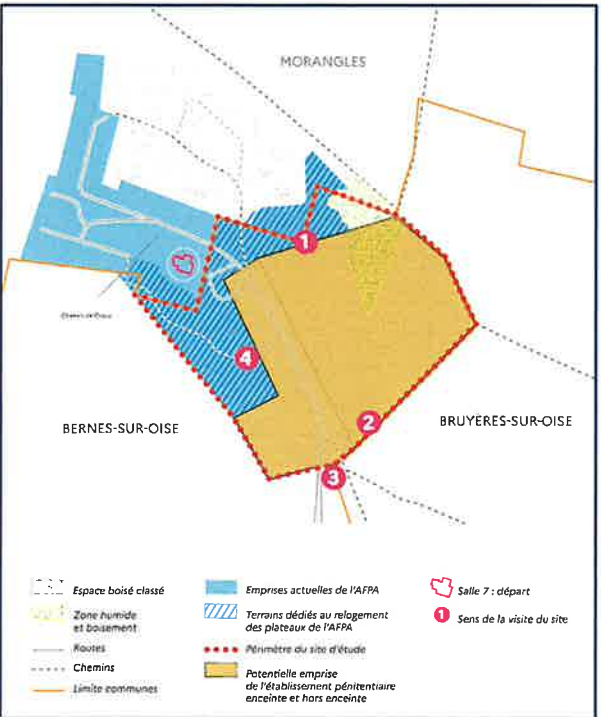
6 janvier 2023

SITUATION DU SITE AVANT/APRÈS

Carte du site actuel



Carte du site projeté



PARCOURS ET POINTS D'INTÉRÊT DU DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Départ 14h00 : salle 7

1 ZONE « ENGINES DE CHANTIER » DE L'AFPA : Information sur les enjeux environnementaux.

un déplacement de l'endroit où se trouvent les engins de chantier de la zone de la salle 7 vers un autre endroit

2 ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN AGRICOLE : Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments. Information sur les enjeux agricoles.

*Des entrées séparées ?
positionnement*

3 ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN DU CROUY : L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ... L'insertion paysagère et architecturale.

4 TRAVERSÉE DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA : Information sur le réaménagement des plateaux de l'AFPA.

Arrivée 15H30 : salle 7

VOTRE AVIS SUR

Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments

Attention de bien intégrer le projet dans son environnement. Nous vivons dans un environnement rural et nous devons à la nature.

L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...

L'insertion paysagère et architecturale

Expression libre



CARNET DE BALADE

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

— Projet de construction de l'établissement pénitentiaire nord-francilien

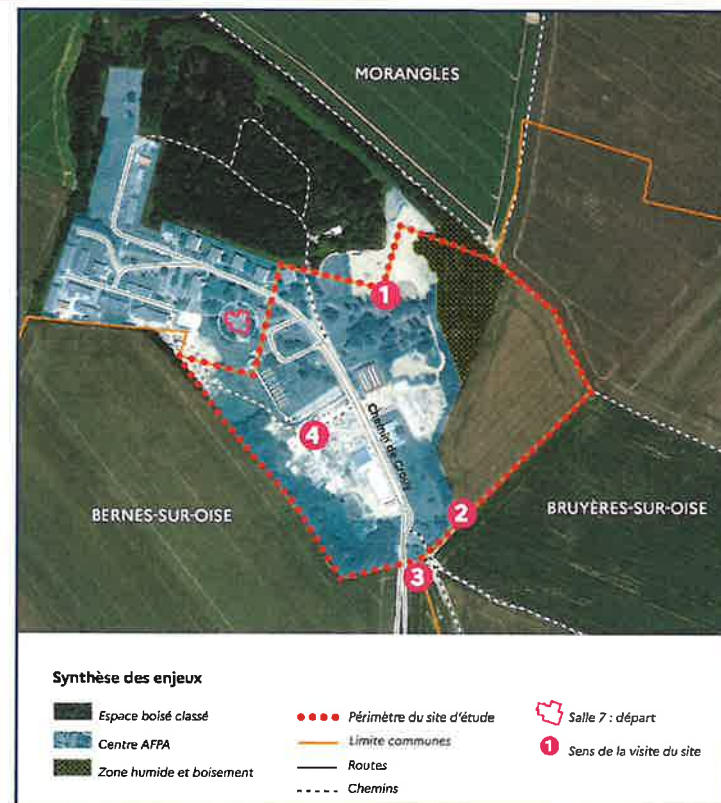
— Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)
MORANGLES (60)
LE-MESNIL-EN-THELLE (60)
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

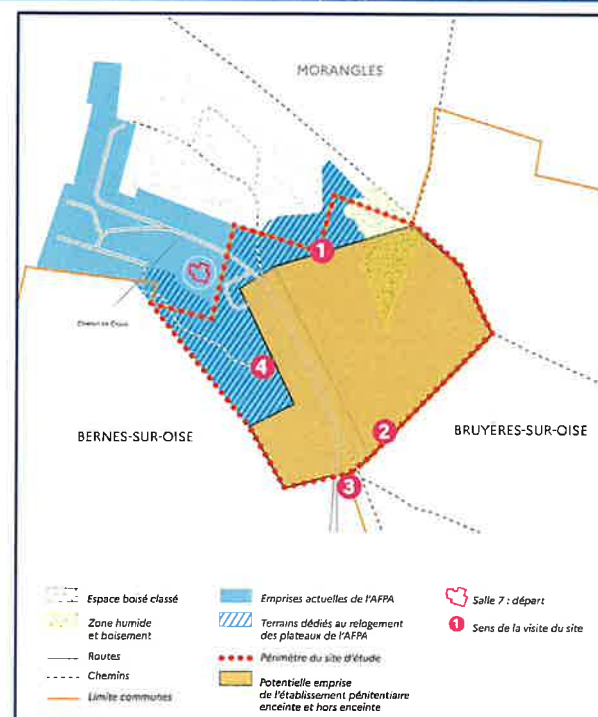
6 janvier 2023

SITUATION DU SITE AVANT/APRÈS

Carte du site actuel



Carte du site projeté



PARCOURS ET POINTS D'INTÉRÊT DU DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Départ 14h00 : salle 7

- 1 ZONE « ENGINES DE CHANTIER » DE L'AFPA :** Information sur les enjeux environnementaux.

La zone va être transférée en bordure de champ clouant sur le Neuil. Risque de nuisance sonore due au engins et bip de sec. Possibilité de mettre ce plateau ailleurs afin de ne pas gêner les riverains du Neuil?
- 2 ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN AGRICOLE :** Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments. Information sur les enjeux agricoles.

.....

.....

.....

.....
- 3 ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN DU CROUY :** L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ... L'insertion paysagère et architecturale.

Est-il prévu de renforcer la descente vers la gare de Neuil Beaumont?

.....

.....
- 4 TRAVERSÉE DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA :** Information sur le réaménagement des plateaux de l'AFPA.

Prévoir de renforcer la végétation en bordure de ces plateaux pour améliorer la vue du Neuil & Thelle

Arrivée 15H30 : salle 7

VOTRE AVIS SUR

Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments

L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...

L'insertion paysagère et architecturale

Expression libre



CARNET DE BALADE

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

— Projet de construction de l'établissement pénitentiaire nord-francilien

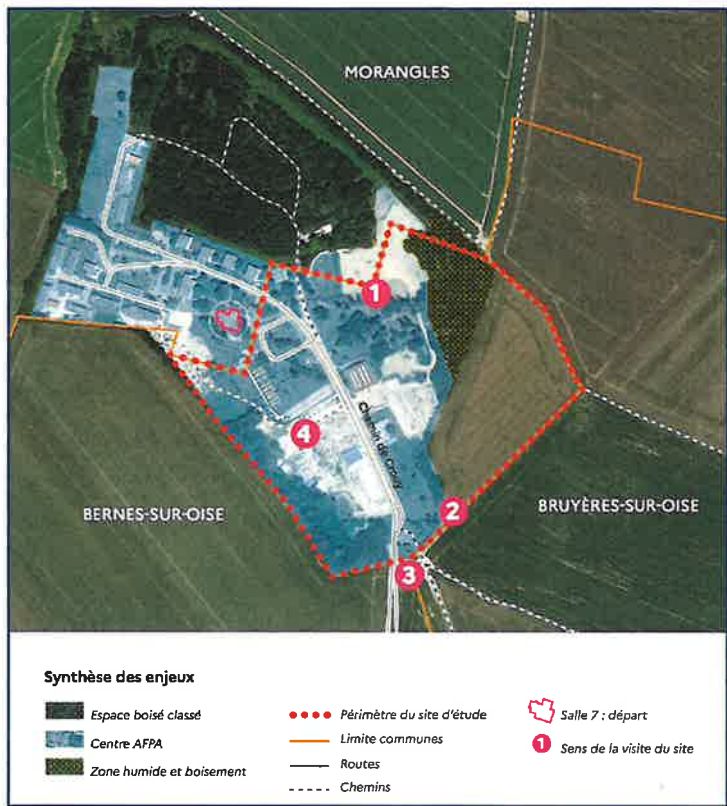
— Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)
MORANGLES (60)
LE-MESNIL-EN-THELLE (60)
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

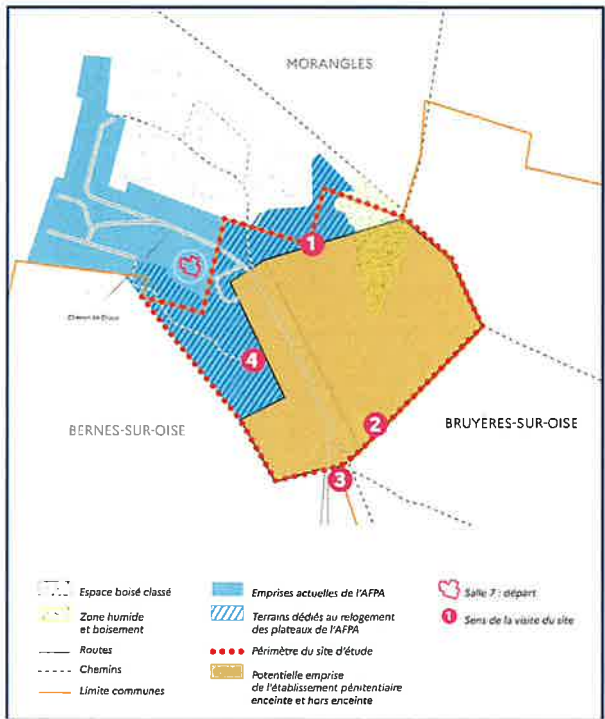
6 janvier 2023

SITUATION DU SITE AVANT/APRÈS

Carte du site actuel



Carte du site projeté



PARCOURS ET POINTS D'INTÉRÊT DU DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Départ 14h00 : salle 7

1

ZONE « ENGINS DE CHANTIER » DE L'AFPA : Information sur les enjeux environnementaux.

..... le risque de nuisance sonore pour les riverains du Nermil.....

2

ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN AGRICOLE : Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments. Information sur les enjeux agricoles.

3

ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN DU CROUY : L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ... L'insertion paysagère et architecturale.

4

TRAVERSÉE DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA : Information sur le réaménagement des plateaux de l'AFPA.

Arrivée 15H30 : salle 7

VOTRE AVIS SUR

Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments

La prison (maison d'arrêt) n'a rien à faire en pleine nature.
Il faut la construire sur le secteur. Sur celui-là où se présente la criminalité. On diffuse et transforme nos territoires par cette prison avec la population que cela va amener.

L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...

Les accès doivent rester dans le 95

L'insertion paysagère et architecturale

Des paroles ... Une prison ne peut se cacher

Expression libre

Feut est dit - On a trouvé le calme et la nature dans l'Oise pour fuir la région parisienne.
Etant policier, je constate que c'est le résultat de notre impuissance à gérer les délinquants dans ce pays et qu'ils ont encore des jours heureux à vivre.
Mon métier est difficile mais le vôtre encore plus.



CARNET DE BALADE

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

— Projet de construction de l'établissement pénitentiaire nord-francilien

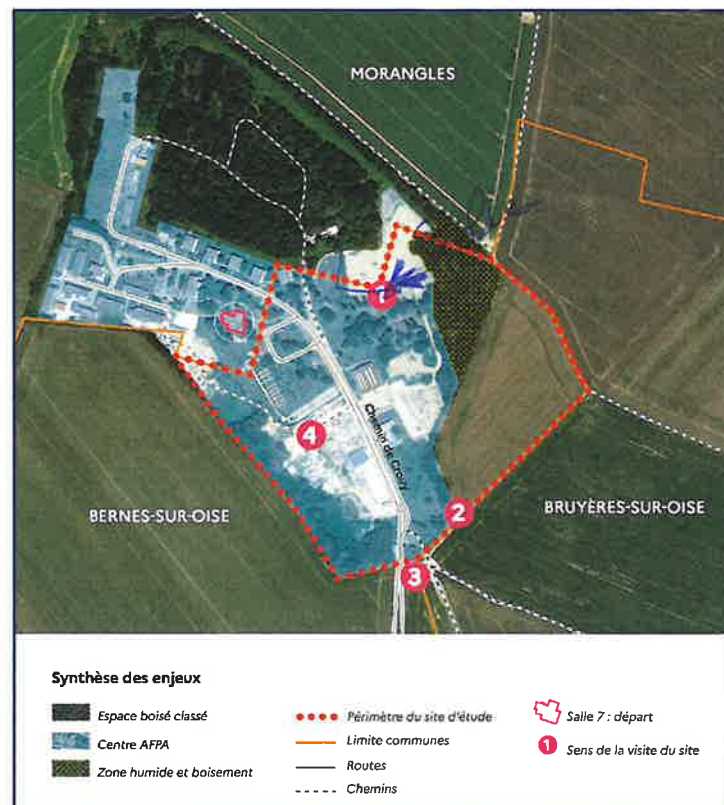
— Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)
MORANGLES (60)
LE-MESNIL-EN-THELLE (60)
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

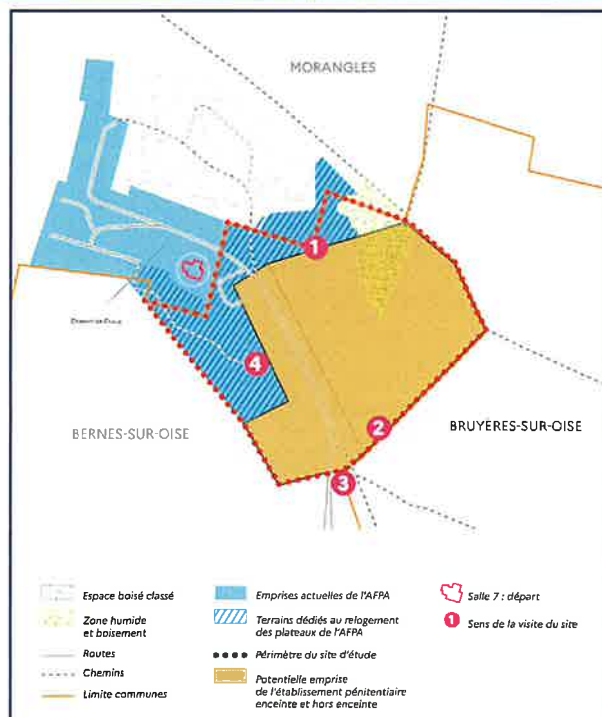
6 janvier 2023

SITUATION DU SITE AVANT/APRÈS

Carte du site actuel



Carte du site projeté



PARCOURS ET POINTS D'INTÉRÊT DU DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Départ 14h00 : salle 7

- 1 ZONE « ENGINS DE CHANTIER » DE L'AFPA :** Information sur les enjeux environnementaux.
.....
.....
.....
.....
- 2 ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN AGRICOLE :** Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments. Information sur les enjeux agricoles.
.....
.....
.....
.....
- 3 ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN DU CROUY :** L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ... L'insertion paysagère et architecturale.
.....
.....
.....
.....
- 4 TRAVERSÉE DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA :** Information sur le réaménagement des plateaux de l'AFPA.

Arrivée 15H30 : salle 7

VOTRE AVIS SUR

Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments

L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...

Fermeture des chemins de plané
aux véhicules côté Morangles afin
d'éviter les patios sautés
les routes sont déjà saturées ! Anticiper
le trafic scolaire est essentiel

L'insertion paysagère et architecturale

Elle est primordial pour
présenter le cadre de vie de
Morangles

Expression libre

Plus de transparence dans la
présentation du dossier



CARNET DE BALADE

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

Projet de construction de l'établissement pénitentiaire
nord-francilien

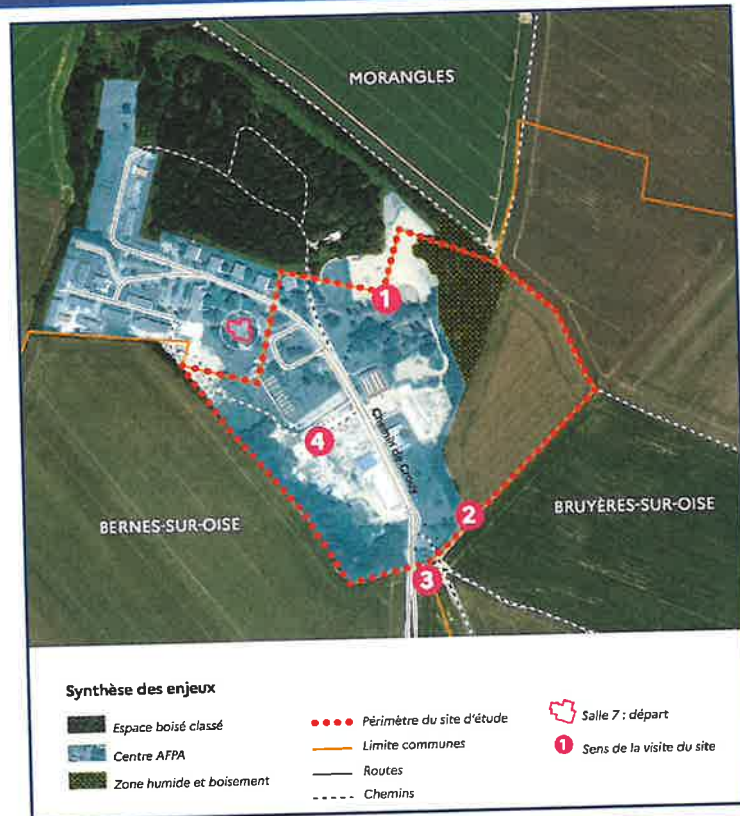
Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU)
des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)
MORANGLES (60)
LE-MESNIL-EN-THELLE (60)
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

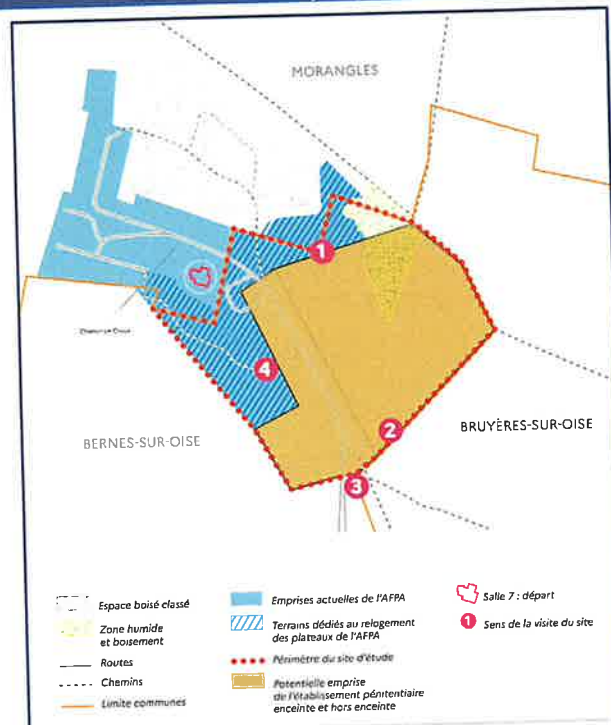
6 janvier 2023

SITUATION DU SITE AVANT/APRÈS

Carte du site actuel



Carte du site projeté



PARCOURS ET POINTS D'INTÉRÊT DU DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Départ 14h00 : salle 7

- 1 **ZONE « ENGINS DE CHANTIER » DE L'AFPA** : Information sur les enjeux environnementaux.
.....
.....
.....
.....
- 2 **ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN AGRICOLE** : Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments. Information sur les enjeux agricoles.
.....
.....
.....
.....
- 3 **ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN DU CROUY** : L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ... L'insertion paysagère et architecturale.
.....
.....
.....
.....
- 4 **TRAVERSÉE DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA** : Information sur le réaménagement des plateaux de l'AFPA.

Arrivée 15H30 : salle 7

VOTRE AVIS SUR

Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments

L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ...

L'insertion paysagère et architecturale

Expression libre



APIJ

CARNET DE BALADE

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

— Projet de construction de l'établissement pénitentiaire nord-francilien

— Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)
MORANGLES (60)
LE-MESNIL-EN-HELLE (60)
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

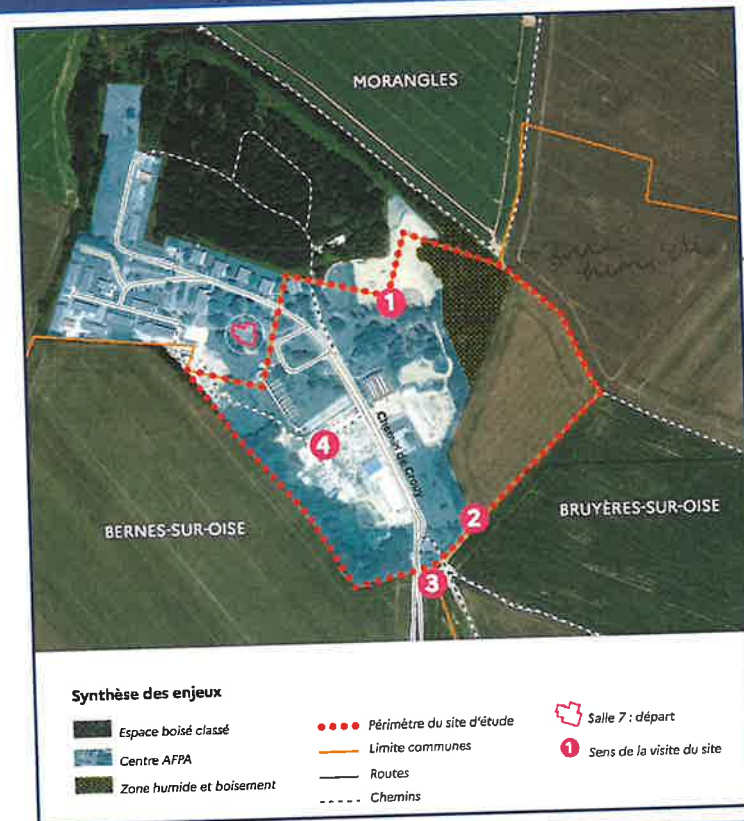
6 janvier 2023

*niveau de sécurité un d'inf (à savoir rapidement car projet
peu de façon différente)*

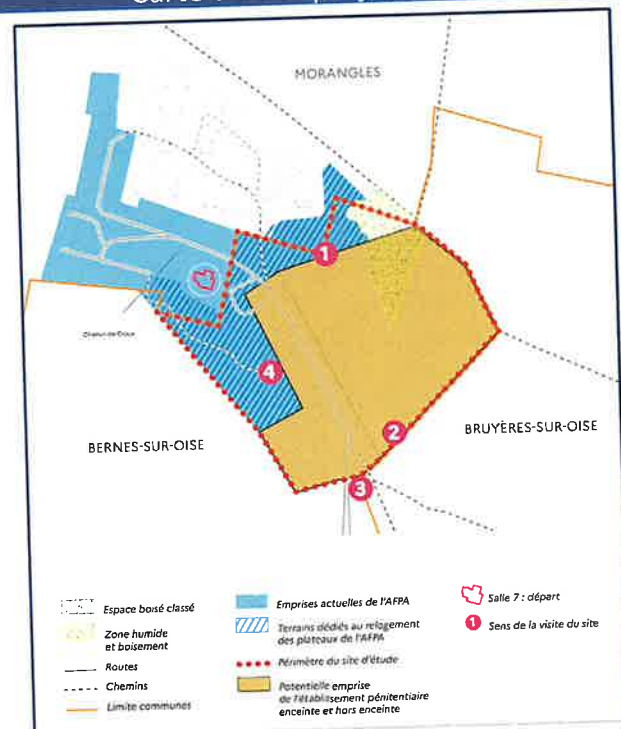
ne pas toucher aux espaces boisés

SITUATION DU SITE AVANT/APRÈS

Carte du site actuel



Carte du site projeté



PARCOURS ET POINTS D'INTÉRÊT DU DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Départ 14h00 : salle 7

- 1 ZONE « ENGINS DE CHANTIER » DE L'AFPA :** Information sur les enjeux environnementaux.
zones humides à préserver
zones boisées à conserver
minimiser l'impact sur l'environnement
- 2 ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN AGRICOLE :** Le positionnement de l'établissement sur la parcelle – Positionnement / orientation des bâtiments. Information sur les enjeux agricoles.
plus de haie !!!
avancée le long du chemin
- 3 ENTRÉE ACTUELLE – CHEMIN DU CROUY :** L'accessibilité du site : route, vélo, transports en commun ... L'insertion paysagère et architecturale.
la voirie mise à niveau
- 4 TRAVERSÉE DES PLATEAUX DE FORMATION DE L'AFPA :** Information sur le réaménagement des plateaux de l'AFPA.
enfoncement du videau d'acier

Arrivée 15H30 : salle 7